Image not found or type unknown

Assurance multirisques copropriété

Par **olympe74**, le **29/10/2013** à **13:03**

Bonjour,

J'ai acheté un appartement en residence secondaire en avril 2013 dans un immeuble comprenant 6 copropriétaires.

Aucune assurance n'existant un des copropriétaires avait fait une demande de devis auprès de Groupama en octobre 2012.
Devis reçu et laisse sans suite.

Au mois de mai 2013,j'ai refait une demande de devis car la surface developpée de l'immeuble etait fausse.
Devis reçu le même mois et mis en attente le temps que je calcule les quote parts et que je contacte les autres coproprietaires aux 4 coins de la France.

En juillet 2013 nous avons reçu un contrat au montant du 2ème devis avec date d'effet au 1er janvier 2013.

Croyant à une erreur,j'ai demandé fin aout la modification de la date d'effet au 1er septembre.
Goupama a refusé en disant que les garanties sont acquises depuis le 1er janvier.

Certains des coproprietaires sont prêts à payer pour enfin être assurés,d'autres refusent.

J'ai relancé Groupama et leur disant que nous etions d'accord pour nous assurer chez eux mais avec une date correspondant à notre acceptation et notre payement, soit au 1er novembre.
Il est très difficile voire impossible de joindre le responsable régional de Groupama.
Bref c'est une vraie galère!!

Aucun document n'a été signé ,ni de payement n'a été fait.

J'avoue que je me sens pris entre le marteau et l'enclume.
Que pouvez-vous me conseiller ?

Avec mes remerciements

Olympe74

Par **janus2fr**, le **29/10/2013** à **13:27**

Bonjour,
C'est, normalement, au syndic de se charger de cela. Qu'en pense t-il ?

Par **olympe74**, le **29/10/2013** à **13:41**

Bonjour,

Le problème est que pour le moment il n'y a pas de syndic,c'est encore une chose que nous devons mettre en place.Ce sera difficile car personne n'habite sur place sans parler de la bonne volonté nécessaire.
Nous voulons au moins avoir une multirisques pour être couvert en cas de problème.
Pour le contrat, j'ai demandé à chaque copropriétaire de rédiger une lettre m'autorisant à signer le contrat en leur nom.

Cordialement

Olympe74

Par **JuLx64**, le **29/10/2013** à **14:00**

Au point ou vous en êtes, et si l'assureur tient absolument à ce que son contrat commence au 1er janvier, je demanderai qu'il commence au 1er janvier 2014...

Par **olympe74**, le **29/10/2013** à **14:21**

Je ne suis pas sur que l'assurance tienne absolument à ce que le contrat débute un 1er janvier.
Ce serait la première fois que je vois ça.

Par **HOODIA**, le **29/10/2013** à **17:49**

Aimez vous prendre des risques ?
Pas d'assurances immeuble.
Pas de syndic pro
Refus de copros de payer une assurance immeuble.

Le faisant fonction "bénévole " ne devrait pas rester entre "le marteau et l'enclume" .....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **olympe74**, le **30/10/2013** à **06:38**

Je ne suis absolument pas un risque tout,c'est pour cela que j'essaye de faire avancer les choses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés